



Cycles de travail

L'UNSA Police a participé aux 3 réunions de travail organisées et présidées par le DRCPN :

28 octobre – 29 novembre et 14 décembre 2021

Pour l'UNSA Police, les conditions de vie au travail de nos collègues qui pratiquent des horaires cycliques doivent être revues :

1

- Augmentation des durées de pause pour les vacations longues (11h08 et 12h08)
- Prise en compte de la restauration

- Revalorisation de l'indemnité spécifique pour travail de nuit (ITN)
- Organisation du travail en fonction de la durée des cycles de travail
- La prise en compte du temps d'habillement

2

- Respect de la réglementation sur la pratique sportive en service
- Les expérimentations de cycle doivent faire l'objet d'un suivi par la médecine de prévention

3

Pour l'UNSA Police, le choix des cycles doit être fait en fonction des sites de travail.



WWW.UNSA-POLICE.FR